

**L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle):** Cette rumeur est exacte. Le transport dans la région septentrionale du pays étant très coûteux, il semble que ce soit gaspiller de l'argent que de transporter de l'eau. Si je comprends bien, la boisson qu'on appelle le rhum est particulièrement puissante, mais je crois que les autres spiritueux renferment plus ou moins la même teneur en alcool que ceux qui sont vendus dans le reste du Canada.

**L'hon. M. Pearson:** Avant que nous adoptions l'article, me dira-t-on si l'expression "ou d'une personne par lui autorisée" indique que cette nomination peut intéresser n'importe qui? Peut-on nommer un nombre indéfini de personnes, ou seulement une?

**L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle):** J'ai discuté cette question avec le ministre de la Justice, qui a décidé que le mot "une" n'a aucun sens restrictif. On peut nommer une ou plusieurs personnes.

**L'hon. M. Pearson:** Un nombre indéfini de personnes?

**L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle):** Oui.

(L'article est adopté.)

L'article 5 est adopté.

L'annexe est adoptée.

Le titre est adopté.

Rapport est fait du bill.

**M. l'Orateur suppléant (M. Rea):** Quand le bill sera-t-il lu pour la troisième fois? Maintenant, du consentement unanime?

**L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle)** propose la 3<sup>e</sup> lecture du bill.

(La motion est adoptée, et le bill est lu pour la 3<sup>e</sup> fois et adopté.)

## LES PARCS NATIONAUX

### CAP-BRETON—MESURE VISANT À RETIRER CERTAINES TERRES DU PARC

**L'hon. Alvin Hamilton (ministre du Nord canadien et des ressources nationales)** propose la deuxième lecture du bill n° C-36 tendant à modifier la Loi sur les parcs nationaux en ce qui concerne les limites du parc national de Cape Breton Highlands.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la deuxième fois, et la Chambre formée en comité sous la présidence de M. Rea passe à l'examen des articles.)

Sur l'article 1—*Terres retirées du parc national de Cape Breton Highlands.*

**M. Winch:** Pourrions-nous avoir une explication détaillée de cet article parce qu'il concerne le retrait de certaines terres d'une région de parcs?

[M. Herridge.]

**L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle):** Il y a une semaine, monsieur le président, j'ai exposé les raisons pour lesquelles on a retiré ces terres du parc. Je récapitulerai brièvement la situation telle qu'elle se présente: On veut retirer ces 10 milles carrés du parc national de Cap-Breton en prévision de l'aménagement de l'usine hydro-électrique de Wreck-Cove qui relève de la commission hydro-électrique de Nouvelle-Écosse. J'ai déjà dit il y a huit jours que la Loi sur les parcs nationaux ne permet pas d'exploiter des ressources situées sur le territoire d'un parc national. Toutefois, si l'on juge que l'intérêt national requiert l'exploitation de ces ressources dans la région dont il s'agit, il faut la retirer des limites du parc. Il y a des précédents à cet égard.

Nous avons reçu en novembre 1956 une requête visant à l'utilisation des eaux d'amont en vue de l'aménagement d'une usine hydro-électrique à Wreck-Cove. On a affirmé que l'utilisation de ces eaux à l'intérieur des 10 milles carrés dont il s'agit augmenterait considérablement la capacité de l'usine. Les gouvernements de Nouvelle-Écosse et du Canada ont entrepris de concert une enquête pour établir les faits du point de vue technique et économique. Le rapport signalait entre autres que ce territoire d'environ 10 milles carrés fournirait assez d'eau pour augmenter le rendement de l'usine et diminuer le coût du courant que fournirait l'établissement de Wreck-Cove et qui serait aussi beaucoup plus satisfaisant.

J'ai déjà dit il y a huit jours que je regrettais l'obligation dans laquelle nous nous trouvons de retirer ces terres du parc. Il est vrai que cette partie du parc n'a pas très grande valeur du point de vue pittoresque parce qu'il en contient beaucoup du même genre, c'est-à-dire dans la région sud du centre du parc. Ce courant supplémentaire favoriserait le programme de la province et améliorerait sa situation économique en fournissant du courant supplémentaire pour répondre pleinement à toutes les demandes. Nous avons tâché d'obtenir d'autres terres de la province de Nouvelle-Écosse. Il me semble que le député de Cap-Breton-Nord et de Victoria l'a mentionné il y a huit jours. Nous avons examiné des emplacements situés au nord et à l'ouest du parc et, comme je l'ai dit alors, ces sites ressemblaient à ceux que comprenait déjà le parc national. La situation s'est compliquée du fait qu'il y avait des villages de pêcheurs le long de la côte et que ces villages ajouteraient bien d'autres difficultés à notre problème déjà difficile d'administration des parcs.

L'honorable député de Cap-Breton-Nord et de Victoria a dit que les villages de pêcheurs seraient un atout pour le parc. J'admets avec